



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 07 juillet 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **CLERMONT FERRAND (63)** à :

DOUCOURÉ Khani
GERMAIN Céline
GIRAUD Karine
JUMEAU Stéphanie
PACHECO Aurélie
SONNET Coraline

Fait à Paris, le 07 juillet 2015,
le président de jury,

Marc-André MALBERT

